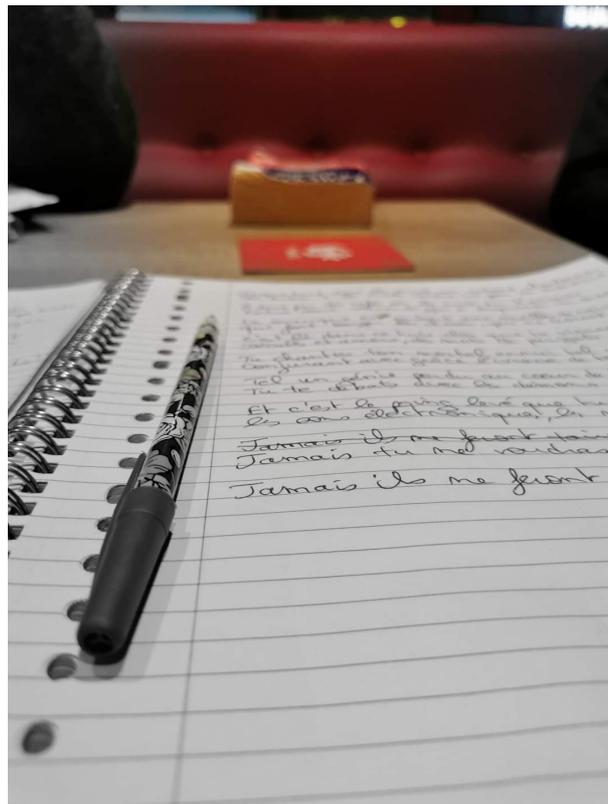


# APPEL A PROJETS

## RESIDENCE D'ECRIVAIN

### Novembre 2025

Une initiative de l'association  
« Le Moulin des Rivières »  
61100 Bréal



## La structure organisatrice :

L'association « Le moulin des rivières » n° W612006619, créée en 2023 selon la loi de 1901, a pour objet initial l'organisation d'événements. Elle s'adresse à un public amoureux de nature et sensible à différentes propositions artistiques.

Le bureau est composé de : Servane et David LEBRET.  
Elle compte 18 adhérents à ce jour.

Elle est domiciliée au Moulin des Rivières de Bréel (61100).

En 2024, elle a organisé un printemps des poètes à Bréel, qui a réuni des poètes, des peintres, des danseurs, sur une journée.

En 2025, ses objectifs sont :

- organiser un printemps des poètes le dimanche 23 mars
- **accueillir un(e) artiste-auteur(e) en résidence au gîte du Moulin des Rivières, pour la première fois !**



## **La résidence d'écriture:**

Le principe de cette résidence est de favoriser la création littéraire, en région.

L'objectif est d'**accueillir un écrivain pendant 1 mois**, en novembre 2025, en lui offrant un cadre de travail propice à la création.

L'artiste est **hébergé** et **rémunéré** au tarif CNL en vigueur, sous condition de l'obtention des subventions. La rémunération est donnée sous forme de droits d'auteur, avec déclaration Urssaf.

Pendant le séjour, l'artiste accepte de participer au moins à une rencontre avec le public (par exemple en librairie, médiathèque, milieu scolaire, office de tourisme, salon du livre, etc...). Le temps alloué à la médiation ne dépassera pas 30% du temps de résidence.

Conditions préalables

- **Avoir publié au minimum un ouvrage à compte d'éditeur.**
- Le projet d'écriture en cours, constitue l'axe principal de la résidence.

**La réalisation de ce projet est soumise à l'obtention de subventions publiques et de dons privés.**

## **Le lieu de résidence:**

Le gîte du Moulin des Rivières est un ancien moulin, d'une capacité de 6 personnes (3 chambres doubles). Il est classé 3 étoiles. Il est situé dans un jardin de 5000 m<sup>2</sup>, sans voisinage, excepté celui des propriétaires, qui habitent sur place.

Il dispose d'une grande pièce à vivre, dans laquelle un bureau et une imprimante sont mises à disposition.

Une des chambres est équipée d'une coiffeuse, pouvant faire office de bureau.

Une yourte de 63m<sup>2</sup> sera également mise à disposition de l'artiste, excepté certains week-end.

Le gîte est équipé d'une télévision et d'un accès internet WIFI.

Il sera proposé à l'artiste de pouvoir accueillir sa famille ou ses amis, sur les périodes de week-end, dans la limite de la capacité du gîte et dans le respect du calme du lieu et des propriétaires.

Les premiers commerces sont à 3 km (boucherie, épicerie, dépôt de pain). Le relief étant accidenté, la pratique du vélo est réservé aux habitués ou aux cyclistes équipés de vélos électriques. Il est plutôt recommandé d'avoir un véhicule sur place.

Cependant, il est possible d'accéder en train jusqu'à la gare de Flers ou de Briouze, puis de réserver un transport à la demande auprès du service Nemus (<https://nemus.flers-agglo.fr/se-deplacer/transport-a-la-demande>).



Lien vers le site internet du gîte : <https://moulin-des-rivieres.fr/>

## Modalités de sélection de l'artiste :

La résidence est ouverte à toute forme d'écriture : poésie, roman, fiction, non-fiction, jeunesse, BD, traduction... Une attention particulière sera portée aux projets d'écriture poétique.

Les projets d'écriture pour le cinéma ou le spectacle vivant sont exclus.

Il sera laissé une chance plus grande aux nouveaux auteurs, qui auraient publié moins de 3 ouvrages.

L'association agira dans le respect de l'égalité des chances, en terme de mixité, parité, diversité.

L'association vise à respecter un équilibre homme / femme, dans ces différentes propositions artistiques, en accueillant par exemple alternativement des femmes et des hommes en résidence.

Les écrivains et écrivaines seront choisis par un comité de sélection composé de certains membres de l'association « Le moulin des rivières ».

L'appel à projets est diffusé sur les plates-formes gérées par les institutions et via les réseaux sociaux.

Les candidats sont invités à fournir :

- **Une présentation de leur parcours et de leur bibliographie, incluant la liste des ouvrages déjà publiés à compte d'éditeur, avec les années de parution**
- **Une lettre qui expose précisément le projet sur lequel ils souhaitent travailler pendant leur séjour au moulin des rivières**
- **Un extrait de deux ou trois pages de leur dernier livre publié, et s'ils le souhaitent un exemplaire de ce livre envoyé par voie postale ou électroniquement au format pdf.**
- **Leurs préférences de dates pour la résidence (1 mois consécutif ou 2 fois 15 jours, entre le 3 novembre 2025 et le 14 décembre 2025)**
- **Leurs préférences en terme d'actions de médiation.**

Les candidatures sont à envoyer avant le 28 février 2025, par mail : [moulindesrivieres@gmail.com](mailto:moulindesrivieres@gmail.com).

Les candidats seront informés par e-mail des décisions du comité de sélection.

Un retour constructif sera donné à chaque candidat non sélectionné.

### Dates et durée des séjours :

La durée de résidence est d'1 mois (4 semaines), entre le 03 novembre 2025 et le 14 décembre 2025.

De préférence, le séjour a lieu en une seule fois. Mais, il peut être fractionné en deux fois deux semaines.

Les dates du séjour sont décidées d'un commun accord entre l'artiste et l'association.

### Rémunération de l'artiste :

Les résidences sont accompagnées d'une bourse (au tarif en vigueur, soit **1800€** net), **sous condition de l'obtention de subventions.**

L'artiste est rémunéré sous forme de droits d'auteur, avec déclaration URSSAFF.

Les actions de médiation sont incluses dans la rémunération et ne feront pas l'objet d'une rémunération complémentaire.

### Frais de résidence :

Les frais d'hébergement sont pris en charge par l'association.

Les repas sont à la charge de l'artiste. Une formule « repas » peut être proposée, en supplément.

L'association prend en charge les frais de transport de l'artiste en France métropolitaine, pour un trajet aller-retour entre son domicile et le gîte, à hauteur de 100 € maximum.

Dans le cas où l'artiste vient avec son propre véhicule, un forfait kilométrique peut être calculé, pour un trajet aller-retour domicile / gîte, à hauteur de 100 € maximum.

## **Le planning prévisionnel de la résidence d'écriture :**

08 janvier 2025 : lancement de l'appel à projet, à la recherche d'un écrivain intéressé

### **28 février 2025 : date limite de dépôt des dossiers par les écrivains**

30 avril 2025 : résultat du comité de sélection de l'écrivain par l'association, (sous réserve d'obtention des subventions)

14 mai 2025 : date limite de dépôt du dossier de demande de subvention FADEL

24 juin 2025 : comité de sélection de la commission FADEL. L'association présente le projet et l'auteur retenus en visio, en 20 min.

### **Courant juillet 2025 : confirmation à l'écrivain**

entre le 3 octobre et le 14 décembre 2025 (1 mois sur la période) : résidence



**Contacts :**

[moulinesrivieres@gmail.com](mailto:moulinesrivieres@gmail.com)

Le moulin des rivières  
61100 Bréel

Servane LEBRET (Présidente de l'association) : 06-42-27-93-10

**Nous avons hâte de recevoir vos candidatures !**